

LA PÊCHE ILLÉGALE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (INN)

LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN PAR :

- Une action interministérielle (action de l'État en mer - AEM)
- Des coopérations régionales, bilatérales ou multinationales
- L'accompagnement des marines locales (formation, entraînement, *shipriding*)

3 ÉTAPES :

- Renseignement/surveillance (satellitaire, aérienne, maritime)
- Contrôle des navires suspects
- Saisie

